



Note à : M. le Ministre Charles Juillard
de : Caisse de pensions de la République et Canton du Jura

Concerne : Conséquences du maintien de la primauté des prestations, mais en tenant compte d'une réduction des prestations à l'âge terme de 10%

Monsieur le Ministre,

Pour donner suite à votre demande et en complément de notre courrier du 29 mars dernier, nous sommes en mesure de vous présenter les incidences financières de la variante suivante :

Description de la variante : Réduction des prestations de 10 % à l'âge terme

Coûts immédiats liés au changement de taux technique et à l'augmentation de la longévité (idem var. statu quo) :	CHF 300 mio
Découvert par rapport à 80 % (idem var. statu quo) :	CHF 572 mio
Degré de couverture initial (idem var. statu quo) :	51,0 %
Cotisations d'assainissement * : (contre 6,0 % pour la var. statu quo)	4,0 %

* Dans la mesure où il n'a pas été procédé à une projection de cette variante dans le cadre d'un bilan actuariel, l'expert recommande de considérer ce pourcentage estimatif avec prudence.

(pour la suite de cette note, se référer au document remis le jeudi 19 avril dernier)

Mesures pour réduire le découvert (lettre B) :

- Apports par le rendement :	CHF 4,1 mio
- Cot. d'assainissement (assurés)	CHF 6,4 mio
- Cot. d'assainissement (employeurs)	<u>CHF 6,4 mio</u>

Incidences totales annuelles pour réduire le découvert CHF 16,9 mio

Auxquelles s'ajoute la constitution de la réserve pour fluctuations de valeur à charge des employeurs (lettre C) CHF 5,6 mio

Ainsi, le budget 2012 (avec mesures d'assainissement) serait adapté ainsi :

- Assurés	(42,0 %)	CHF 36,7 mio
- Employeurs	(58,0 %)	CHF 50,7 mio

Avec nos salutations respectueuses.
Le directeur, Christian Affolter

23 avril 2012